

FICHE PRATIQUE A L'ATTENTION DES FAMILLES

INSCRIRE SON ENFANT DANS UNE ECOLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE NORMAND

Dans un premier temps, vous devez prendre contact avec votre mairie de rattachement, une inscription par mail doit avoir lieu, vous devrez transmettre la fiche d'inscription ainsi que les pièces justificatives par mail. Lorsque vous aurez rendez-vous avec le directeur d'école dans un second temps, veuillez-vous munir des documents suivants :

- Le carnet de vaccinations de l'enfant
- Votre livret de famille

<i>Ecole de Bellême</i>	<i>Ecole André Barbet (Le-Theil-sur-Huisne)</i>	<i>Pôle scolaire Igé / Le-Gué-de-la-Chaîne</i>	
20, place de la Liberté 61130 BELLÊME Directeur : M. Samuel COGNEAU 02.33.73.07.98 Mail : Ce.0610368U@ac-caen.fr	Avenue de Loges Le Theil sur Huisne 61260 VAL-AU-PERCHE Directrice : Mme Pascaline LELARDEUX 02.37.49.61.96 Mail : Ce.0610969x@ac-caen.fr	Le Gué : 37, rue de Mamers Le Gué de de la Chaîne 61130 BELFORET-EN-PERCHE Directeur : M. Jérémy JINJOLET 02.33.83.60.77 Mail : Ce.0610901Y@ac-caen.fr	
<i>Ecole des Cormiers (St-Germain-de-la-Coudre)</i>	<i>Ecole Jean Moulin (Ceton)</i>	<i>RPI Mâle/La Rouge</i>	<i>Ecole de Saint-Hilaire- sur-Erre</i>
6, rue du Clos 61130 SAINT-GERMAIN-DE-LA- COUDRE Directrice : Mme Christine LA LOUZE 02.33.83.20.10 Mail : Ce.0610606C@ac-caen.fr	11, rue Jean Moulin 61260 CETON Directeur : Mme Mélanie RINGUENET 02.37.29.72.63 Mail : Ce.0610955g@ac-caen.fr	Site Mâle : 1, rue du Lavoir-Mâle - 61260 VAL-AU-PERCHE Directrice : Mme Enora FOUCHE 02.37.49.60.92 Mail : Ce.0610521K@ac-caen.fr Site La Rouge : 8, Le Bourg La Rouge - 61260 VAL-AU-PERCHE Directrice : Mme Christine CATTIN 02.37.49.68.61 Mail : Ce.0610586f@ac-caen.fr	10, route du Mont Cendrou 61340 SAINT-HILAIRE-SUR- ERRE Directrice : M. Aurélien Montagu 02.37.53.05.16 Mail : Ce.0610612J@ac-caen.fr

Quelques précisions sur le fonctionnement du Pôle scolaire Igé / Le-Gué-de-la-Chaîne et du RPI Mâle / La Rouge.

Le pôle scolaire Igé/Le-Gué-de-la-Chaîne fonctionne sur 2 sites scolaires. Les élèves sont répartis selon leur niveau sur l'un des sites :

- Site d'Igé : Maternelles - CP
- Site du Gué : Maternelles - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Un service de garderie est assuré sur les 2 sites tous les jours.

Le RPI Mâle/La Rouge fonctionne sur 2 sites scolaires. Les élèves sont répartis selon leur niveau sur l'un des sites :

- Site de la Rouge : Maternelles - CP
- Site de Mâle : CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Un service de garderie est assuré à Mâle et La Rouge le matin, et le soir à La Rouge.

Organisation du transport des élèves entre les deux sites (Igé/Le-Gué-de-la-Chaîne et Mâle/La Rouge) :

Un transport des enfants concernés est assuré matin et soir entre les deux sites par des navettes du Conseil Régional.

Les navettes partent des deux sites : les parents déposent leurs enfants sur le site scolaire le plus proche de leur domicile, ceux-ci seront ensuite emmenés sur le site où ils sont scolarisés. Une accompagnatrice est présente lors de chaque trajet.

ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

La Communauté de Communes des Collines du perche Normand met à disposition un livret de présentation des temps périscolaires sur le site :

www.perchenormand.fr (vie quotidienne/écoles/rythmes scolaires)

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

La Communauté de Communes des Collines du Perche Normand propose un accueil périscolaire dans les 9 écoles. L'inscription s'effectue en début d'année scolaire à l'école et un règlement intérieur est alors remis à la famille.

LA CANTINE :

La gestion du service de cantine est assurée par les communes. Pour tout renseignement sur les modalités de fonctionnement de ce service, vous pouvez prendre contact avec la mairie concernée :

Mairie de BELLÈME : 1, place de la République - ☎ 02.33.85.31.00 -

✉ mairie.belleme@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi et vendredi : 9h-12h/14h-17h / Mardi, jeudi : 9h-12h

Mairie d'IGÉ : 45, route du Mans - ☎ 02.33.83.22.19 -

✉ mairie-ige2@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Mardi : 9h-12h / Jeudi : 9h-12h 13h30-18h / Vendredi : 9h-12h 14h-16h30

Mairie de BELFORÊT-EN-PERCHE - Le-Gué-de-la-Chaine : Place Gué - ☎ 02.33.73.01.43 -

✉ secretariat@belforet.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : 9h-12h / Mardi : 15h-19h / Vendredi : 14h-18h

Mairie de SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE : 1, route du Mont Cendrou - ☎ 02.37.52.12.42 -

✉ mairiesthilaire@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Mardi et vendredi : 15h30-17h30 / Mercredi et jeudi : 10h -12h

Mairie de SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE : 35, rue de l'Église - ☎ 02.33.83.24.41 -

✉ mairie.stgermaindelacoudre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h / Mercredi : 9h-12h

Mairie de CETON : 38, rue de l'Église - ☎ 02.37.29.77.13 -

✉ mairie-de-ceton@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi et mercredi : 9h-12h / Mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h30-17h / Samedi : 10h-12h

Mairie de VAL AU PERCHE - Le-Theil-sur-Huisne : place de la mairie - ☎ 02.37.49.59.80 -

✉ val.au.perche@gmail.com

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h30 / Samedi : 10h-12h

LE TRANSPORT SCOLAIRE :

Un service de transport scolaire est assuré sur le territoire. Pour connaître les lieux desservis, renseignez-vous auprès de la CdC des Collines du Perche Normand, de l'école ou du Conseil Régional. Pour obtenir un titre de transport, vous pouvez retirer un dossier soit auprès du directeur d'école, soit auprès du Conseil Régional de Normandie :

<https://normandie.fr/transport-scolaire>